



SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

CP/AM - 146575

**ARRETE N° A2024-22-SEDIF**

Portant désignation d'une personne compétente dans l'affaire n°2024\_GIMG\_06 relative à l'achat, à la livraison et au montage de mobiliers de bureaux pour les services du SEDIF en vue d'un regroupement sur un plateau de bureaux

Le Président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-2 et L.1411-5-II,

Considérant qu'aux termes de ce dernier article « *Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public* »,

Vu le marché n°2023\_GIMG\_05 notifié le 19 octobre 2023 à MAJORELLE relatif à une mission d'accompagnement à l'agencement des futurs locaux du SEDIF,

**ARRETE**

Article 1 sont désignés en qualité de personnalités compétentes dans la matière objet de la consultation, et pour tout le déroulement de la procédure :

- Madame Sandrine ANDRE, représentant la société MAJORELLE,
- ou sa suppléante, Madame Sandrine LABROUSSE, représentant la société MAJORELLE.

Article 2 le présent arrêté sera publié sur le site internet du SEDIF et transmis à Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Article 3 ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
- aux intéressées.

Certifié exécutoire le présent arrêté  
publié sur le site internet du SEDIF et  
transmis à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris le : **10 JUIN 2024**

Pour le Président et par délégation,  
L'attachés hors classe



S. CHICOISNE



Le Président

André SANTINI  
Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.